



Envoyé en préfecture le 17/07/2018

Reçu en préfecture le 17/07/2018

Affiché le

17 JUIL 2018

ID : 060-200066975-20180716-DEL2018CC08102-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-08-102

L'an deux mille dix-huit, le lundi seize juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 16 JUILLET 2018

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 15

votants : 21

-----

DATE DE CONVOCATION :  
12 JUILLET 2018

### *Siégaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléant de Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest) suppléant de Madame Marie-Paule EECKHOUT (Borest)

### *Pouvoirs :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

### *Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DERRODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLIOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

Envoyé en préfecture le 17/07/2018

Reçu en préfecture le 17/07/2018

Affiché le

17 JUL 2018

ID : 060-200068975-20180716-DEL2018CC08102-DE

- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy) à Madame LE FLOCH Anne-Marie
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest) à Monsieur SICARD Bruno

N'ayant pas eu le quorum lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2018, le Président a convoqué de nouveau les membres pour un conseil communautaire le 16 juillet 2018. Selon les termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les : 15 présents, 33 absents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

VU les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 21 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT** Monsieur Luc PESSE, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **17 JUL. 2018**  
Et de l'affichage le : **17 JUL. 2018**

Le Président,

*pb et délégation*  
**Philippe CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **17 JUL. 2018**

Le Président,

*pb et délégation*  
**Philippe CHARRIER**